



GESTION DE PLACEMENTS ETERNA

30 novembre 2011

STATISTIQUES au 2011-11-30

Canada

Chômage (juillet)	7,40 %	↑
I.P.C. (octobre)	2,90 %	↓
Billet Trésor CDA 3 mois	0,89 %	↓
Obligation CDA 5 ans	1,52 %	↓
Obligation CDA 10 ans	2,26 %	↓
S&P/TSX	12204	↓

États-Unis

Chômage	8,60 %	↓
I.P.C. (octobre)	3,50 %	↓
Billet Trésor US 3 mois	0,00 %	↑
Obligation US 5 ans	0,95 %	↓
Obligation US 10 ans	2,07 %	↓
Dow Jones - Industrielles	12046	↑
S&P 500	1247	↓

Devises

\$ É.-U. / \$ CAN	0,9827	↑
\$ É.-U. / Euro	1,3446	↑
Yen / \$ É.-U.	77,62	↑

La flèche indique la tendance depuis la publication de la dernière donnée mensuelle ou de fin de mois.

Au cours des derniers jours, l'intervention concertée des banques centrales américaine, européenne, britannique, japonaise et canadienne est venue rehausser le niveau de confort des investisseurs au sujet de la dégradation rapide de la situation d'endettement des pays européens. Il faut savoir qu'il devient de plus en plus coûteux de trouver du financement en dollars américains pour les banques européennes, car leur contrepartie exige une prime anormalement élevée afin d'être compensée pour le risque encouru. L'explosion des coûts de financement devenait insoutenable, et c'est sur ce point que les banques centrales se sont entendues, en indiquant qu'elles fourniraient aux institutions bancaires le financement nécessaire en dollars américains, à de meilleures conditions que celles obtenues sur les marchés des capitaux. Cette opération a pour but d'éviter un assèchement du crédit comparable à celui de la crise de 2008. Ces mesures représentent un soulagement à court terme mais, à elles seules, ne représentent pas une solution viable, à long terme, à la crise d'endettement qui sévit en Europe.

Sur le marché obligataire canadien, l'indice DEX Univers s'est apprécié de 0,84 % au cours du mois de novembre. La composante provinciale,

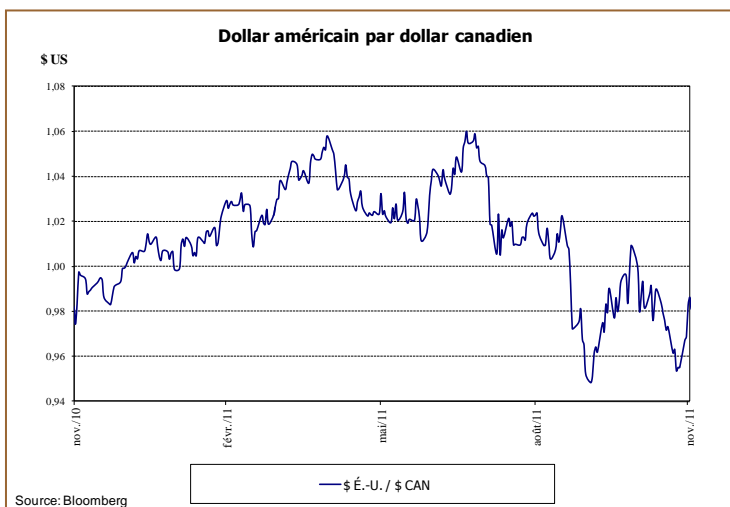
étant celle qui possède la plus longue durée, a mené le bal avec un rendement de 1,12 %, devançant les titres fédéraux, corporatifs et municipaux, qui ont respectivement rapporté 0,80 %, 0,60 % et 0,58 %. Malgré sa performance totale, l'indice provincial a vu ses écarts de crédit s'élargir de 8 points de base en moyenne. Sa surperformance s'explique par l'aplanissement de la courbe des taux canadiens, avec des taux stables dans le court terme et en baisse pour les échéances plus longues. Donc plus l'échéance des obligations a été longue, meilleure a été la performance. La portion long terme de l'indice Univers (plus de 10 ans) a affiché un gain mensuel de 2,29 %, suivi par les segments moyen et court terme, rapportant respectivement 0,58 % et 0,15 %.

Du côté des bourses, les rendements en dollars canadiens ont été positifs pour l'indice américain S&P 500 (2,15 %), mais négatifs pour celui de la bourse de Toronto (-0,21 %) ainsi que pour l'indice international MSCI E.A.E.O. (-2,60 %). Notons que la devise américaine s'est appréciée de 1,66 % par rapport au dollar canadien, ce qui explique une bonne partie de la surperformance du marché américain.

PERFORMANCES au 2011-11-30

	1 mois	3 mois	12 mois
Revenus fixes			
DEX - B. du Trésor 91 jrs	0,07 %	0,24 %	1,01 %
DEX - Court terme	0,15 %	0,67 %	4,28 %
DEX - Moyen terme	0,58 %	2,12 %	9,21 %
Marchés boursiers			
S&P/TSX - Canada	-0,21 %	-3,74 %	-3,33 %
S&P 500 - États-Unis	2,15 %	7,30 %	7,06 %
E.A.E.O. - Europe, Asie, .	-2,60 %	-1,59 %	-4,81 %
\$ CAN versus \$ É.-U.	-1,66 %	-4,06 %	0,88 %

SOURCES: Bloomberg, Groupe TSX - cap. et rev. inclus, dollars CAN



Suite au verso

CONSEILS FISCAUX DE FIN D'ANNÉE

À quelques jours de la fin de l'année, il est à propos de faire un rappel de certains conseils et mesures à considérer pour réduire vos impôts de 2011.

- **REÉR/FERR** : Si vous avez atteint 71 ans en 2011, vous devez liquider votre REÉR avant le 31 décembre, en le transformant pour la plupart d'entre vous en un FERR. Vous avez également l'opportunité de verser à votre REÉR une dernière contribution avant de le convertir. Par la suite, vous serez en mesure de cotiser au REÉR de votre conjoint, jusqu'à la fin de l'année où celui-ci atteindra 71 ans, dans les deux cas suivants : si vous avez un revenu gagné (selon les lois fiscales) tels que des revenus de loyers, de profession et d'emploi dans l'année précédente ou des droits de cotisation inutilisés à un REÉR (information apparaissant sur votre avis de cotisation fédéral émis à l'égard de l'année 2009).
- **PAIEMENTS DÉDUCTIBLES** : Vous avez intérêt à effectuer certains paiements avant la fin décembre pour avoir droit à une déduction (crédit) dans votre déclaration de revenus 2011, dont les suivants : pension alimentaire et allocation d'entretien, frais de garde d'enfants, frais médicaux, frais de déménagement, de maintien à domicile (personne de plus de 70 ans), contributions politiques et frais de scolarité.
- **REÉR EN FAVEUR DU CONJOINT** : Si vous envisagez de contribuer au REÉR de votre conjoint et que celui-ci prévoit encaisser la somme au cours des prochaines années, vous devriez le faire au plus tard le 31 décembre plutôt que dans les 60 jours qui suivent. En agissant de cette façon, vous pouvez raccourcir le délai applicable en vertu des règles d'attribution et éviter que les sommes retirées soient ajoutées à votre revenu.
- **DON DE BIENFAISANCE** : Si vous désirez effectuer des dons de bienfaisance, procédez avant la fin de l'année. Pensez à cumuler vos reçus avec ceux de votre conjoint puisque les dons de plus de 200 \$ donnent droit à un crédit calculé à un taux plus avantageux. Notez également que le don de titres cotés en bourse procure des avantages fiscaux additionnels puisque si un gain en capital est réalisé lors du don, il est non imposable. Vous pouvez réclamer les dons dans l'année où vous les avez effectués ou durant l'une des cinq années suivantes.
- **VENTES À PERTE À DES FINS FISCALES** : Si vous avez réalisé depuis le début de l'année ou au cours de 2008, 2009, 2010 des gains en capital, il peut être opportun de vendre, avant le 23 décembre (date transaction plus trois jours), des placements dont la valeur a diminué, afin d'appliquer les pertes réalisées contre vos gains en capital. Les lois fiscales prévoient

qu'un contribuable doit utiliser, en premier lieu, les pertes réalisées pour effacer les gains enregistrés au cours de la même année. S'il reste un solde (pertes nettes), il peut alors être reporté aux trois années antérieures ou indéfiniment dans l'avenir. Si ce n'est déjà fait, vous devriez échanger avec votre gestionnaire privé sur la réalisation de certaines pertes, particulièrement si vous avez des soldes de gains en capital en réserve pour les dernières années. À noter que ces règles ne s'appliquent pas aux comptes enregistrés tels les REÉR, FERR, CRI, FRV et qu'il faut attendre un minimum de 30 jours, avant d'acquiescer à nouveau le bien disposé, si on veut éviter que la perte réalisée soit refusée par le fisc.

- **REVENUS DE PENSION** : Les personnes âgées d'au moins 65 ans détenteurs de REÉR ne touchant pas de revenus éligibles au crédit d'impôt fédéral et québécois pour revenus de pension (maximum 2 000 \$) devraient envisager la conversion partielle de leur régime en un FERR pour recevoir, avant la fin de l'année, un revenu admissible à ce crédit. Cette option est avantageuse seulement si votre conjoint ne retire pas de revenu de pension.
- **RETRAITS DU REÉR ET DU CELI** : Si votre revenu total anticipé pour 2011 est anormalement bas, vous devriez analyser la possibilité de retirer des fonds de votre REÉR avant la fin de l'année. Cette stratégie n'est normalement à envisager que pour une personne dans la tranche d'imposition la plus basse qui risquerait autrement de perdre les déductions et les crédits disponibles.

D'autre part, si vous envisagez d'avoir besoin de façon temporaire de sommes investies dans votre CELI, vous devriez effectuer votre retrait avant la fin de 2011 compte tenu des règles qui limitent le retour dans ce régime des retraits effectués au cours de la même année.

Comme à la fin de chaque année, nous rappelons à nos clients l'importance de préparer un bilan sommaire. Cette photo de votre patrimoine et de vos engagements vous aidera à faire le point sur l'ensemble de votre situation financière et pourra vous servir dans la prise de décisions éclairées. Vous devriez conserver une copie de ce document avec votre testament pour faciliter le travail de votre liquidateur testamentaire en cas de décès.

*L'équipe d'Eterna vous souhaite de très
joyeuses fêtes.*

